#### **Arbeitsamt**

der Deutschsprachigen Gemeinschaft Belgiens



### **Attestation**

## Examen du permis de conduire en session spéciale

Les candidats au permis de conduire ayant des difficultés de compréhension ou de lecture peuvent passer l'examen dans le cadre d'une session spéciale. L'attestation requise pour cette session spéciale peut être délivrée par l'Office de l'Emploi de la Communauté germanophone (Arbeitsamt), après vérification appropriée des conditions de participation.

### Qu'est-ce qu'une « session spéciale »?

Lors d'une session spéciale de l'examen théorique de conduite, l'examinateur aide les candidats à comprendre les questions.

Le temps pour répondre à la question commence seulement après que la question a été comprise. Cela donne plus de temps aux candidats. Le contenu de l'examen est toutefois identique à celui de l'examen du permis de conduire régulier.

# Qui peut être admis à ces sessions spéciales ?

Les candidats au permis de conduire issus de la Communauté germanophone dont les facultés mentales ou intellectuelles ou dont le niveau d'alphabétisation sont insuffisants pour passer l'examen dans les formes prescrites peuvent participer à la session spéciale.

### Qui peut obtenir l'attestation ?

Les candidats dont les facultés mentales ou intellectuelles sont insuffisantes obtiennent l'attestation si cela est prouvé par un test.

Si les difficultés cognitives ont été vérifiées auparavant par d'autres institutions (comme KALEIDO, ZFP, Dienststelle für Selbstbestimmtes Leben), vous devez leur demander s'ils délivrent l'attestation. Si ce n'est pas le cas, les résultats du test doivent être apportés lors du rendez-vous convenu à l'Arbeitsamt afin d'éviter tout test inutile.

Lors de la session spéciale, les candidats seront assistés par un examinateur qui leur fournira les explications nécessaires à la compréhension des questions et des réponses proposées. Par conséquent, les candidats dont le niveau d'alphabétisation est insuffisant ne peuvent obtenir l'attestation que s'ils disposent des connaissances linguistiques (de base) requises. Avec un niveau de langue B2, le candidat peut se présenter à l'examen régulier (voir au verso). Les compétences linguistiques sont déterminées par un test effectué à l'Arbeitsamt.

Les candidats au permis de conduire qui ne maîtrisent ni l'allemand ni le français sont autorisés à passer l'examen théorique de conduite en néerlandais ou en anglais avec l'aide d'un traducteur assermenté ou par d'autres moyens.

Pour plus d'informations, veuillez contacter l'autorité de contrôle compétente (par exemple : Führerscheinzentrum Lontzen, Tel. 087/572 030).

#### Orientation professionnelle et Qualification

Niveau de langue selon les résultats du test d'Arbeitsamt	Conséquence
A0 ou A1 connaissance insuffisante	Pas d'attestation, car compréhension linguistique trop faible pour l'examen.
A2 ou B1 connaissance de base	L'attestation est délivrée et la participation à la session spéciale est possible.
<b>B2</b> et niveaux plus élevés Plus que les connaissances de base	Pas d'attestation, car la participation à l'examen régulier est possible.

# Comment obtenir une attestation de l'Arbeitsamt ?

Les demandes de vérification des capacités cognitives ou du niveau d'alphabétisation peuvent être envoyées par mail au service d'orientation professionnelle et qualification de l'Arbeitsamt de la Communauté germanophone: berufsorientierung@adg.be.

Les psychologues du service d'orientation professionnelle et qualification de l'Arbeitsamt évalueront les capacités du candidat par des tests. À l'issue de la procédure, une attestation sera éventuellement délivrée, permettant au candidat de déposer une demande auprès du service d'examen du permis de conduire pour pouvoir passer l'examen en session spéciale.

La forme masculine employée dans ce document a valeur de genre neutre et désigne aussi bien les hommes que les femmes.